



La Prévention Technique de la Malveillance

La Prévention Technique de la Malveillance (PTM) est un outil supplémentaire de lutte contre la délinquance.

Le référent sûreté est à votre disposition pour vous promulguer ses conseils.

Son rôle consiste à **analyser** un site pour en déterminer ses fragilités au niveau sûreté.

Il préconise ensuite **GRATUITEMENT** un certain nombre de mesures visant à établir une stratégie de défense pour :

- dissuader le délinquant de passer à l'acte ;
- le ralentir et stopper sa progression ;
- alerter et faciliter son interpellation par les forces de l'ordre.

Des préconisations :

- techniques (mécaniques et électroniques) ;
- organisationnelles et humaines.

MESURES PARFOIS SIMPLES ET PEU COUTEUSES

Au profit :

- des chefs d'entreprise et des commerces à risque.

Les missions du référent sûreté se résument de la manière suivante :

- la consultation de sûreté ;
- l'audit du sûreté ;
- le diagnostic de sûreté ;
- l'Étude de Sécurité Publique (ESSP) ;
- la vidéoprotection.

Votre référent sûreté se tient à votre disposition au sein de la cellule renseignement du groupement de gendarmerie départementale de la Sarthe.

Ses coordonnées :

Gendarme Aufort Sophie

02.43.78.55.25

sophie.aufort@gendarmerie.interieur.gouv.fr